

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION de BUREAU
DU 9 OCTOBRE 2007 A 18 HEURES**

Les membres du Bureau du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le 09 Octobre 2007 à 18 heures dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de **Monsieur Daniel VILLE**, Président.

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2007

Etaient présents :

Messieurs VILLE, BUREAU, CHARPENTIER, LEHOUX, MENUET, MICHOUX, NIEUVIARTS, TISON et VOVELLE.

Etaient excusés :

Messieurs CHOCHET et PITAULT
Monsieur CHAUVET, receveur

Assistaient à la réunion : Madame PITAULT, directrice du syndicat
Madame ROUSSEAU, chargée de mission communication
Monsieur AFFOUARD, responsable technique

Monsieur le Président propose d'étudier les différents points de l'ordre du jour du Comité Syndical qui aura lieu le 11 Octobre prochain.

I - Détermination des taux de promotion

Il s'agit de statuer sur la détermination des taux de promotion. Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire sur la base de 100%, il est nécessaire de délibérer sur cette détermination.

II - Transformation de 5 postes d'Adjoints Technique Principaux de 2^{ème} classe

Après avis favorable de la C.A.P., 5 agents remplissent les conditions nécessaires pour être nommés adjoints techniques principaux.

Du fait de la détermination des taux à 100 %, il est donc proposé de transformer 5 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe en 5 postes d'adjoints techniques principaux.

III - Décisions modificatives

Les crédits de certains comptes sont insuffisants. Monsieur le Président propose les modifications suivantes :

Modifications sur comptes existants :

Fonctionnement :

N° compte	Intitulé	Inscrit au budget	Solde	Modification
60628	Autres fournitures non stockées (sacs jaunes)	38 400,00	39 723,04	+ 13 500,00
616	Primes d'assurances (véhicules- bâtiments...)	43 000,00	45 754,60	+ 3 100,00
022	Dépenses imprévues	26 000,00	26 000,00	- 16 600,00
64111	Rémunération principale	710 500,00	539 809,19	+ 25 000,00
6218	Autre personnel extérieur	181 000,00	119 398,36	+ 10 000,00
64131	Rémunération principale	84 000,00	36 526,59	- 35 000,00

Investissement

N° compte	Intitulé	Besoins	Modification
2182	Matériel de transport		- 800,00
2183	Matériel de bureau et informatique	800,00	+ 800,00
1328	Autres : Solde subvention FEDER déchêt. Theillay	2 740,00	+ 2 740,00
2158	Autres installations, matériel et outillage	2 040,00	+ 2 040,00
2188	Autres biens	700,00	+ 700,00

IV - Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Sous couvert de justificatifs, certaines entreprises peuvent prétendre à une exonération de la TEOM.

Un débat s'instaure sur le rôle du syndicat quant aux relances éventuelles des demandes.

Pour **Monsieur NIEUVIARTS**, le Syndicat ne doit pas être à l'initiative de ce genre d'information qui risquerait d'aller à l'encontre du principe d'équité.

Les demandes transmises sont les suivantes :

	NOMS	ADRESSES	ACTIVITE	JUSTIFICATIFS et Observations	EXONERE en 2007
1.	PAINSOL SA	3 rue des Petit Champs 41300 SALBRIS	Usine Alimentaire	Oui	Oui
2.	ARGEDIS SARL TOTAL DE SALBRIS-LA LOGE	Autoroute A71 41300 SALBRIS	Station Total	Oui	Oui
3.	H. R.C.	Autoroute A10 45520 GIDY	Restauration l'Arche (A71 THEILLAY)	Oui	Non (demande reçue le 3/11/06)
4.	LE CREDIT LYONNAIS DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE OUEST	2 rue du Marchix 44916 NANTES Cedex 9	Banque Agence de LAMOTTE-BEUVRON	Oui (attestation Sté HALBOUT Service)	Non (Salbris)
5.	MAIRIE	Salbris	Technoparc	Oui	Non (en 2006)
6.	SUPER U	Avenue de la Résistance 41300 SALBRIS	Supermarché	Oui	Oui

Monsieur BUREAU s'interroge quant à la demande formulée par le Crédit Lyonnais de Lamotte-Beuvron. Celui-ci va s'intéresser sur l'usage des locaux situé au dessous de l'agence.

Dans la mesure où les entreprises adressent des justificatifs, les six demandes reçoivent l'approbation des membres du Bureau.

V - Projet de modifications des statuts

A plusieurs reprises, il a été évoqué le souhait de diminuer le nombre de représentants au Comité Syndical.

C'est pourquoi **Monsieur VILLE** propose une modification des statuts dont l'entrée en vigueur prendrait effet après les prochaines élections municipales.

Cette modification porte sur les articles :

- **1** – Insertion de la Communauté de Communes de la Ferté-Saint-Aubin en substitution des communes de Marcilly-En-Villette, Menestreau-En-Villette, Sennely.

- **4** – 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

- **5** – Retirer la phrase : le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

En effet, cette phrase fait redondance avec la 1^{ère} phrase de l'article 5.

Il est également proposé d'inscrire un article 16 libellé comme suit : les dispositions du présent règlement prendront effet à compter du...

Afin de faciliter la lecture du projet, les parties modifiées seront grisées pour la réunion du Comité Syndical du jeudi 11 octobre.

VI - Emprunt

Les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Selles-Saint-Denis nécessitent le recourt à un emprunt.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la DDEA, maître d'œuvre, a pris du retard pour l'élaboration du cahier des charges. De ce fait, les travaux ne débuteraient qu'au printemps 2008.

Trois établissements bancaires ont été contactés (Dexia, Crédit Agricole Val de France, Caisse d'Epargne Val de Loire) pour un montant de 170 000 € à taux fixe, à échéance mensuelle et pour des durées de 10,15 et 20 ans.

Une option a également été demandée aux trois organismes pour un report de déblocage des fonds.

Dans cette éventualité, seul le Crédit Agricole Val de France ne modifie pas son taux.

Les membres du Bureau sont favorables à un emprunt sur 10 ans avec un taux variant de 4,36 % à 4,60 %.

VII - Cession d'un véhicule

Les membres du Comité Syndical devront se prononcer sur l'accord de cession d'un véhicule léger pour 400 €.

Cette cession fera l'objet d'écritures comptables, définies comme suit :

- 024 - immobilisations concédées 400 €
- 2183 – matériel informatique 400 €

Monsieur BUREAU rappelle que ces écritures devront être ajoutées aux décisions modificatives initialement prévues.

VIII - Mise en place de la collecte des D.A.S.R.I. (*Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux*)

Stéphanie ROUSSEAU propose des modèles de documents :

- convention
- procuration ponctuelle de remise de boîte
- carte d'adhérent.

Cette mise en place sera exclusivement réservée aux particuliers en auto-médication. Les professionnels ne pourront accéder à ce service.

L'organisation de la collecte s'effectuerait comme suit :

- Chaque particulier signera une convention avec le S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris dans laquelle il s'engage à rapporter la boîte à aiguilles dans un délai de 3 mois à compter de la date de remise de celle-ci.
- Des permanences seront tenues par le personnel du S.M.I.C.T.O.M. à raison d'une fois par mois dans une déchèterie du syndicat selon un planning établi.
- Trois sites ont été choisis : Lamotte-Beuvron, Salbris, et Menestreau-en-Villette.
- Les boîtes jaunes seront déposées dans un fût sécurisé par le particulier.
- Après chaque permanence, le fût sera transporté au centre de transfert et déposé dans une armoire sécurisée et réservée exclusivement à la réception de ces fûts contenant des DASRI.
- Ceux-ci seront ensuite collectés par un prestataire privé puis acheminés vers une usine d'incinération pour destruction.

Le coût de la collecte et du traitement s'élève à **337 € TTC/an**

Cette mise en place sera effective à partir du 1^{er} janvier 2008. Les Communes et Communautés de Communes seront informés de cette organisation par courrier.

L'information sera relayée par les pharmaciens au moyen d'un document réalisé par le S.M.I.C.T.O.M.

Monsieur NIEUVIARTS apporte un commentaire sur la procuration.

Dans un souci de simplification, il suggère que soit établie une procuration annuelle.

Questions diverses

- La collecte des D.E.E.E. (*Déchets d'Équipement Électrique et Electronique*) est opérationnelle depuis le 13 septembre et s'organise sur trois déchèteries : Lamotte-Beuvron, Salbris et Menestreau-en-Villette.

A l'heure actuelle, le S.M.I.C.T.O.M. est satisfait du service rendu.

Gérard AFFOUARD souligne malgré tout que le regroupement sur ces trois déchèteries nécessite d'importantes manipulations et la mobilisation d'agents du S.M.I.C.T.O.M.

Ces nouvelles contraintes obligeront à revoir l'organisation de l'enlèvement des D.E.E.E.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .19h20